

mettrait à l'Allemagne de se stabiliser et de reprendre ses relations commerciales normales.

M. THATCHER : Y a-t-il d'autres pays dans la même situation ? Je veux parler de pays qui nous ont fait des concessions qui n'auront guère de valeur pour nous en ce moment à cause de ces difficultés monétaires ? L'Angleterre et la France, par exemple ?

M. ISBISTER : Nous n'avons pas négocié d'accord avec la Grande-Bretagne. Quant à la France, elle nous a accordé des concessions touchant un grand nombre de produits qu'elle désire vivement importer en ce moment, nous le savons. Nous savons également que la situation de la France à l'égard des dollars s'est grandement améliorée au cours de l'année écoulée.

M. THATCHER : L'Allemagne est-elle le seul pays au sujet duquel vos remarques s'appliqueraient ?

M. ISBISTER : La seule façon de répondre à votre question, c'est de me reporter à l'accord général relatif au commerce et aux tarifs douaniers. Celui-ci renferme certaines dispositions permettant à tout pays, y compris le Canada, aux prises avec des difficultés monétaires d'imposer dès règlements d'urgence de nature provisoire, pendant que subsistent ces difficultés. Toutefois, les restrictions doivent être abolies dès que la situation est redevenue normale. Il s'agit des dispositions consignées aux articles XII à XIV de l'Accord général sur le commerce et le tarif douanier dont nous nous sommes prévalus lorsque le Canada a éprouvé certaines difficultés en 1947.

Tous les pays signataires de l'Accord général sur le commerce et le tarif douanier peuvent se prévaloir de ces dispositions si la balance de leurs paiements devient défavorable. Par conséquent, la seule réponse possible à votre question, c'est que ces dispositions existent et que tout pays peut s'en servir au besoin. Cependant, il y a une protection suffisante.

M. THATCHER : L'Allemagne occidentale est le seul pays à y avoir recours en ce moment, n'est-ce pas ?

M. ISBISTER : Non, ce n'est pas exact. Il y a aussi d'autres pays.

M. THATCHER : Lesquels ?

M. ISBISTER : Il serait fort long de repasser toute la liste et d'indiquer les restrictions à l'égard des importations en vigueur dans tous les pays avec lesquels nous avons négocié. Je ne crois pas pouvoir le faire brièvement. Dans le cas de l'Allemagne elles sont importantes.

M. THATCHER : Je voudrais tout simplement savoir quels sont les pays qui nous ont accordé des concessions, mais qui ne pourront peut-être pas en bénéficier au cours de l'année prochaine à cause de difficultés monétaires, ou en raison de contingents ou autres restrictions de ce genre imposées par leur gouvernement.

M. ISBISTER : Il ne serait pas possible de répondre à votre question simplement en indiquant le nom du pays, car il faut aussi se demander si le pays en question a besoin de tel ou tel produit bien qu'il soit aux prises avec des difficultés monétaires. Je songe à la France, où de nombreuses restrictions visent les importations. On les a imposées afin de sauvegarder la situation monétaire en général. Malgré tout, les Français ont commencé à relâcher certaines restrictions à l'importation. Elles ont trait à un certain nombre de produits à l'égard desquels la France nous a accordé des concessions à Torquay. Par conséquent, en ce qui concerne la France, pour répondre avec exactitude à votre question, il faudrait non seulement mentionner le nom du pays, mais aussi examiner une longue liste et indiquer si elle importe du Canada des produits visés par tel ou tel poste tarifaire. Cela exigerait beaucoup de travail.